

En Partenariat avec



L'association des artistes des arts graphiques et plastiques

En partenariat avec La Maison des Artistes, HENNER IA et la compagnie d'assurances HDI Global SE ont construit un contrat « ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT » dédié aux adhérents de La Maison des Artistes

Souscrire à cette solution vous permet, en cas d'accident, de prévoir l'indemnisation des dommages corporels que vous pourriez subir, en vous garantissant le versement d'indemnités, dès 10% d'invalidité.

Quelles sont les garanties d'assurance ?

- ✓ Décès accidentel
- Invalidité permanente accidentelle
- Aménagement véhicule et habitation pour invalidité
- Indemnités journalières hospitalisation suite accident
- ✓ Indemnités préjudice esthétique suite accident

Quelles sont les prestations d'assistance vie quotidienne?

- Service de soins à domicile
- ✓ Information à la famille en cas d'hospitalisation
- ✓ Garde ou transfert des enfants jusqu'à 16 ans
- Aide ménagère en cas d'hospitalisation
- Garde des animaux domestiques en cas d'hospitalisation
- Couverture des risques 24h/24h -
- Dommages survenus vie privée / vie professionnelle -
 - Possibilité d'adhérer à tout moment -
 - Indemnisation sans délai de carence -

Découvrez notre gamme d'assurance dédiée aux artistes MdA

1- Nature et montant des garanties

1- Nature et montant des garanties				
Nature des Garanties	Montants garantis			
wature des Garanties	Formule 1	Formule 2	Formule 3	
Décès accidentel Ramené à 5 000 EUR pour les assurés âgés de moins de 18 ans	50 000 EUR	100 000 EUR	200 000 EUR	
Invalidité Permanente Totale accidentelle Montant réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon barème des invalidités fonctionnelles des accidents du travail de la sécurité sociale Franchise absolue de 10% en cas d'invalidité permanente partielle	maxi 50 000 EUR	maxi 100 000 EUR	maxi 200 000 EUR	
Aménagement de l'habitation et du véhicule		15% du montant de l'indemnité versée en cas d'Invalidité Permanente accidentelle		
suite à accident Garantie opérante lorsque le % d'Invalidité permanente consolidée est supérieur ou égal à 25	maxi 7 500 EUR	maxi 15 000 EUR	Maxi 30 000 EUR	
Indemnité journalière en cas hospitalisation - y compris à domicile - suite à accident Indemnité versée pendant 180 jours maximum	50 EUR / j	75 EUR / j	100 EUR / j	
Préjudice esthétique permanent suite à accident	dans la limite de 2 500 EUR	dans la limite de 5 000 EUR	dans la limite de 7 500 EUR	

2- Grille Tarifaire (En vigueur au 1er octobre 2019).

COTISATIONS ANNUELLES TTC					
	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3		
Célibataire	45,00€	90,00€	180,00€		
Couple	90,00€	180,00€	360,00€		
Famille	170,00€	340,00€	680,00€		
Enfant sup	30,00€	60,00€	120,00€		

Laure PAILLET



+33 (0)1 55 62 90 48



lpaillet@henner.fr

Adrien JOBERT



+33 (0)1 55 62 87 16



ajobert@henner.fr



Devis gratuit et sans engagement



Réponse sous 48h



Solution réservée aux adhérents de l'association La Maison des Artistes

lamaisondesartistes.fr/site



La MdA, régime social des artistes des arts visuels, propose à travers son association dédiée, des services de conseil (juridique, fiscal, social...), des avantages tarifaires, (théâtres, abonnement presse, musées, solution d'impression, matériel beauxarts...), ...

www.lamaisondesartistes.fr/site



35 rue du Pont 92 200 Neuilly-sur-Seine www.henner.fr Tour Opus, La Défense 9-77 Esplanade du Général de Gaulle 92914 Paris La Défense

